

Courrier des lecteurs

Ouvrons les écoles aux réfugiés!

Lettre du jour

Genève, 19 juin Pour loger les réfugiés, plutôt que les abris, utilisons les écoles!

Ça tombe bien, c'est bientôt la fin des cours. L'école est finie et des centaines de salles seront disponibles d'ici à une semaine. Utilisons-les plutôt que les abris pour accueillir les réfugiés.

Toutes nos écoles sont dotées de grandes salles de sport, avec des douches et des toilettes. Les salles de sport ont toutes des grandes fenêtres laissant passer la lumière du jour et toutes les écoles ont un préau qui permet aussi de se délasser à l'air libre.

La Protection civile de la Ville de Genève (PC) est totalement équipée par ses détachements d'assistance pour transformer en l'espace de quelques heures n'importe

quelle salle de sport de ce canton en un lieu apte à recevoir des sans-abri. Le matériel est prépositionné sur des remorques et peut être installé par la PCi. Cette dernière est par ailleurs également à même et entraînée pour exploiter de telles infrastructures (mise en place des lits, des tables, des bancs et des couverts, etc.)

Entre la caserne (qui au demeurant n'est pas vide puisqu'elle accueille les soldats protégeant les ambassades et les troupes de sauvetage) et les écoles, pour accueillir dignement les réfugiés, le choix est évident.

Il nous reste une semaine pour préparer l'opération avant la fin des cours.

Christina Meissner
2e vice-présidente du Grand Conseil du Canton de Genève



Asile: chacun doit jouer le jeu

Châtelaine, 19 juin À Genève, l'afflux de demandeurs d'asile de ces derniers temps a été très important. Si important que les infrastructures à disposition ne sont plus suffisantes pour loger tout le monde. Une fois de plus, le foyer des Tattes de Vernier a été le théâtre de vives tensions. De nombreux demandeurs d'asile ont manifesté et dénoncé des conditions «insupportables» et «indignes». Soutenus par des militants (et élus) socialistes, les hommes célibataires et en bonne santé refusent de quitter les Tattes. Premier arrivé, premier servi, les familles avec enfants n'auront qu'à se loger dans les abris PC. Cette situation récurrente ne peut plus durer. Place aux autres! La Suisse fait déjà partie des pays les plus accueillants en matière d'asile et fait bien mieux que nombre de ses voisins, dont la France, l'Angleterre ou l'Espagne (par rapport à sa population et à sa superficie). Nos capacités

d'accueil étant ce qu'elles sont, il est peut-être temps de rappeler à nos voisins européens de jouer le jeu et de participer davantage, avant que la situation ne dégénère. En fin de compte, tout le monde souffre de cette situation intenable, même à très court terme.

Mark Kugel, candidat PBD-GE au Conseil national

Des vers pour la Fête de la musique

Genève, 21 juin On écrit souvent pour se plaindre, pour critiquer, pour râler./On écrit moins lorsqu'on est heureux, béat et comblé./ Mais là, comment ne pas chaleureusement féliciter/ Et surtout profusément remercier/ Les organisateurs, les artistes et les bénévoles qui ont œuvré/ Pour la merveilleuse, la fantastique, l'extraordinaire Fête de la musique/ Dont les Genevois ont

pu bénéficier./ Et tout cela gratuitement s'il vous plaît!/ Merci l'Etat, merci la Ville, merci les sponsors et leurs alliés/ Et surtout, merci les Artistes pour vos talents/ Votre enthousiasme, votre style et votre générosité./ Et aussi merci aux Genevois pour votre gaîté/ Vos sourires, votre gentillesse, votre amabilité/ Que l'on a retrouvé avec un plaisir adouci les mœurs, cela est ici prouvé./ Merci Genève, c'est parfait!

Robert Naggar

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch**, ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5115, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Très bon cahier du samedi, bravo!

Cointrin, 20 juin Grand merci et félicitations pour le cahier de ce samedi de la *Tribune de Genève* sur l'innovation. Celui-ci révèle plusieurs choses intéressantes.

1. Dans le monde entier, des personnes et des groupes prennent de plus en plus conscience que notre monde tourne bancal dans de nombreux secteurs.

2. Que ceci provient de la tendance générale de chercher le «toujours plus», ce que j'appelle le paradigme de l'accumulation, provoqué à l'origine par la peur du manque.

3. Qu'une réponse radicalement différente doit être trouvée rapidement, en travaillant avec les autres à œuvrer au bien commun, ce que j'appelle le paradigme du partage. Votre journal a brillamment relevé, avec d'autres, de nombreuses manifestations et expériences de ce changement de paradigmes. Bravo!

Alfred Stauffer

Ce restaurateur agit-il de bon droit?

Le conseil

Pascal Rytz
Avocat



J'ai réservé une table au restaurant pour une soirée dégustation en compagnie de plusieurs amis, mais malheureusement certains d'entre eux se sont désistés à la dernière minute. Fâché à juste titre, le patron de l'établissement a exigé que les menus réservés soient payés. Il a finalement accepté comme dédommagement que nous commandions quelques excellentes bouteilles, mais j'aimerais savoir si sa demande était légalement justifiée?

Vincent, Genève

Le contrat de restauration est celui par lequel une partie (le restaurateur) s'engage contre rémunération à offrir à une autre (le client) des aliments et/ou des boissons, en lui permettant de les consommer sur place. Ce type de contrat n'est pas réglé de manière spécifique par le Code des obligations (CO), dont il faut appliquer les règles générales sur les contrats. L'art. 1er CO explique qu'un contrat est conclu lorsque chaque partie a exprimé simultanément sa volonté à l'autre et que les deux parties veulent un résultat convenu. Tel était bien le cas puisque vous vous êtes mis d'accord sur un certain nombre de menus dégustations qui devaient vous être servis à une date précise, moyennant un certain prix.

Selon l'art. 97 CO, lorsque le créancier ne peut pas obtenir l'entière exécution du contrat, le débiteur est tenu de réparer le dommage occasionné. Votre responsabilité envers le restaurateur est engagée, car

vous auriez dû vous assurer de la présence des personnes annoncées à la soirée. Si le restaurateur n'a pas pu utiliser les places excédentaires que vous avez réservées et qu'il a dû renoncer à des clients pour cette raison, il subit un dommage sous forme d'un manque à gagner, d'autant qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires sur lequel il pouvait

«Vous auriez pu vous retourner contre ceux qui vous ont fait faux bond»

compter, à moins que les conditions générales de son établissement ne permettent une annulation le jour même. Ce restaurateur était donc en droit de vous réclamer le paiement des menus en question, auxquels il aurait même pu ajouter les boissons qu'il pouvait s'attendre à servir. Cela étant, il aurait dû déduire le prix de la marchandise qu'il aurait pu réutiliser.

Pour votre part, à moins que vous n'ayez retenu des places pour vos amis sans leur avoir préalablement demandé leur consentement, vous auriez pu vous retourner contre ceux qui vous ont fait faux bond, conformément aux règles sur la représentation prévues par les art. 32 et suivants CO. L'indemnité en liquide que vous avez négociée a donc sans nul doute été un moyen plus agréable de régler cette affaire...

Une question? Envoyez-la à l'adresse postale de la «Tribune de Genève», mention L'avocat, ou par courriel à **tdg@solutionsavocats.ch**. Retrouvez les précédentes chroniques sur **www.solutionsavocats.ch**

Lu sur les blogs



Stop Bunkers, stop manipulation

Mauro Poggia: Le mouvement Stop Bunkers, qui exige des solutions alternatives à l'hébergement de requérants d'asile dans des abris PC, est certainement légitime. Je l'ai dit, et je le répète, vivre dans un abri durant des mois, même si l'on peut ne s'y rendre que pour dormir, n'est ni humainement acceptable, ni économiquement supportable pour la collectivité. Faire cependant croire que l'Etat choisirait délibérément cette solution pour dissuader les requérants de rester chez nous ou, même, le ferait par paresse ou inaction, résulte soit d'une méconnaissance crasse de la problématique, soit, pire, d'une malhonnêteté intellectuelle irresponsable et dangereuse. Dangereuse car, d'un côté, les réfugiés ne pourraient alors que nourrir l'idée qu'ils n'ont aucun

respect à avoir pour une société qui les rejette comme des êtres humains de seconde catégorie et, de l'autre, car la population genevoise ne pourrait que ressentir comme de l'ingratitude les propos revendicatifs, voire agressifs, de certains migrants, relayés par les médias, et qui pourraient dès lors devenir la caricature de ce que certains espèrent pour fermer davantage notre pays à la souffrance de certaines parties du monde. (...) En 2014, ce ne sont pas moins de 90 millions qui ont été consacrés à la politique de l'asile à Genève, dont 34 à charge des contribuables Genevois. Pourquoi faudrait-il augmenter encore cette facture pour des solutions alambiquées sans lendemain, négociées sous la pression? Quand on sait qu'en 2014, 23,2% des requêtes ont été acceptées et que 29,7% ont obtenu une admission provisoire, qui aura toutes les chances de devenir définitive, il est évidemment urgent de favoriser l'intégration de ces personnes pour ne pas mettre en danger notre cohésion sociale. Nous y travaillons activement, avec l'Hospice général notamment. (...) Quant aux «Ya qu'à» de tous bords, qui devraient être aujourd'hui convaincus de la bonne volonté de l'Etat pour trouver des solutions alternatives, qu'ils ne minimisent pas

leur responsabilité à jouer les pyromanes en utilisant les élans du cœur en guise d'allumettes! Car l'incendie qu'ils sont en train de déclencher risque bien de dévaster ce à quoi ils disent être attachés.

http://poggia.blog.tdg.ch

Ne pas biffer à Genève la sociothérapie

Jean-Michel Bugnion: (...) Le dernier rapport Lador contredit le premier rapport Ziegler et replonge tout le monde dans la valse nauséuse des zones d'ombre. (...) Il faut bien admettre, qu'on le veuille ou non, que les condamnés seront libérés un jour (durée maximale vingt ans d'emprisonnement), à part les cas rarissimes d'internement à vie. De cette évidence découle la nécessité d'une politique de la réinsertion progressive des détenus par paliers (sorties, congés, travail à l'extérieur, etc.), accompagnée par un suivi administratif et thérapeutique au besoin, de manière à les préparer à retrouver la société, avec moins de risques de récidiver dans la délinquance. Moins de risques certes, mais sans garantie absolue, puisque le risque zéro en termes de comportement humain n'existe évidemment pas! D'ailleurs

qui d'entre nous peut honnêtement affirmer qu'il ne commettra jamais le moindre délit? (...) Bien plus que de distribuer les cartons jaunes ou rouges, la commission devra identifier les effets du système en termes de risques encourus afin de les minimiser à l'avenir. Mais ceci reste une affaire d'interprétation, forcément subjective. La seule garantie réelle serait de garder les détenus dangereux en enfermement à perpétuité, ce qui est à la fois contraire à la loi, à la morale et à l'esprit de la démocratie. (...) Le bilan de La Pâquerette, après vingt-sept ans d'existence et juste avant le drame, parle par lui-même: «Treize personnes ont été renvoyées pour des débuts de bagarre, il n'y a jamais eu de violence envers le personnel, ni de suicide et très peu de récidives parmi les pensionnaires libérés et aucune lors des sorties.», *Le Temps*, 21 septembre 2013. Pourtant, le pouvoir politique rechigne à recréer une unité de sociothérapie à Curabillis, préfère ouvrir un pavillon de mesures à l'automne plutôt que de donner de l'occupation aux sociothérapeutes qu'il emploie. Pire, il ferme aussi La Pâquerette des Champs. (...) **http://jmbugnion.blog.tdg.ch**
Suite: **http://www.bonsblogs.tdg.ch**

Tribune de Genève

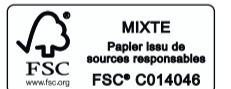
Adresse: 11 rue des Rois, 1204 Genève. Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11.
Fax rédaction: 022 781 01 07
Adresse électronique: **redaction@tdg.ch** (non valable pour annonces et abonnements)
Internet: **www.tdg.ch**
Pour signaler vos manifestations: **agenda@sr.tamedia.ch**

Abonnements:

Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse)
12 mois: Fr. 489.-.
Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)
Contact: **www.tdg.ch/abonnement**
Suspension et changement d'adresse temporaire: gratuit sur internet **www.tdg.ch**
Tél.: 0900 950 150 (Fr. 6. - appel et service compris. Tarif sur le réseau fixe.)
Autres services: Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74

Rédacteur en chef responsable:

Pierre Ruetschi
Rédacteurs en chef adjoints: Denis Etienne, David Haerberli, Frédéric Julliard. **Directeur artistique:** Sébastien Contocollias. **Adjointe (resp. photo):** Ester Paredes.
Chefs d'édition: Michel Eggs, François Savary
Rubriques Genève: Xavier Lafargue. **Suisse:** Judith Mayencourt. **Monde:** Olivier Bot. **Economie:** Roland Rossier. **Sports:** Pascal Bornand. **Culture:** Pascale Zimmermann. **Opinion-dialogue:** Benjamin Chaix. **Samedi week-end:** Jérôme Estèbe. **Signé Genève:** Fabien Kuhn. **Internet:** Daniel Klopfenstein. **Blogs:** Jean-François Mabut (Jf.mabut@tdg.ch)



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C014046

Médiateur: Daniel Cornu
www.mediateur.tamedia.ch
Marketing - Club lecteurs: Fabrice Schoch
Tél. 022 322 40 00, Fax 022 322 39 72
Une publication de Tamedia Publications romandes SA
Pietro Supino, éditeur
Serge Reymond, directeur général
Publicité Print Suisse romande
Tamedia Publications romandes SA
Rue des Rois 11, 1204 Genève 11
+41 22 322 34 25
publicite.geneve@sr.tamedia.ch
Publicité Print Suisse alémanique
Tamedia Publications romandes SA
Werdstrasse 21, 8021 Zürich
Tél. + 41 44 251 35 75
publicite.zuerich@sr.tamedia.ch
Annonces
Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.
www.mytamedia.ch - référence point-annonces
Tirage contrôlé (REMP 2014)
43 860 exemplaires
Audience (Mach Basic 2014-2)
114 000 lecteurs
Indications des participations importantes selon l'article 322 CPs:
CIL Centre d'Impression Lausanne SA,
Editions Le Régional SA, homegate AG, LC
Lausanne-cités SA, LS Distribution Suisse SA,
Société de Publications Nouvelles SPN SA
Imprimé en Suisse
Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.